



Validation de diplome et titre de séjour

Par **manelamin**, le **29/06/2013** à **17:32**

bonjour, en fait je suis entrée en France avec un autre titre de séjour européen mais malheureusement maintenant est expiré, je suis marié et un enfant en charge (mon mari et mon enfant sont en règle). dernièrement j'ai réussi à valider mon diplôme de master1 en commerce international. ma question est la suivante: n'est-ce que avec cette attestation de comparabilité de mon diplôme je peux m'inscrire dans une université supérieure pour poursuivre mes études supérieures et puis demander un titre de séjour étudiant ou je dois faire l'inverse, aidez-moi s'il vous plaît parce que je connais pas les démarches et en plus une demande de titre de séjour vie privée et familiale est très longue et dure et la plus part de temps il demande de retourner au pays d'origine vu que mon mari n'a pas la nationalité et il a que sa carte de 10 ans! cordialement